



# Communiqué de presse

L'indépendance syndicale, fondatrice de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, tout au long de son histoire, la conduit à demeurer sur sa légitimité syndicale et à ne pas donner de consignes de vote à quelque élection politique.

FO a toujours précisé que « le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la nation » et « que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat », et a toujours affirmé son attachement aux principes républicains, laïcs, et universalistes – à la fois au sens républicain et au sens ouvrier. A ce titre, FO rappelle que la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen en affirmant que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », fonde le droit du sol.

FO a toujours été et demeure « sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. »

Sur les questions de politiques économiques et sociales, FO affirme sa détermination à poursuivre son action, en tant que syndicat, sans relâche pour la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés.

Dans la déclaration de son Comité confédéral national, adoptée à l'unanimité le 31 mars dernier, FO réaffirme ainsi ses revendications en particulier pour « l'augmentation immédiate des salaires, du Smic et de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives et celles des fonctionnaires » ainsi que des retraites, pour « le rétablissement d'une fiscalité progressive qui mette à contribution les hauts revenus et les revenus financiers », pour les effectifs et les moyens indispensables à la Fonction publique et aux services publics, contre toute réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation)...

A cet égard, FO réaffirme sa détermination pour les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, la négociation collective, la pratique contractuelle et le paritarisme, le droit de grève et de manifestation.

(Cf. Déclaration unanime du Comité confédéral national – 31 mars 2022)

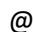
Paris, le 11 avril 2022


Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.facebook.com/forceouvriere)

 01.40.52.86.01